

L'INF'EAU'BOUES

Bulletin d'information de la ${\sf M}$ ission de ${\sf V}$ alorisation ${\sf A}$ gricole des ${\sf D}$ échets

Malgré le Covid nous avons encore eu une année

L'INF'EAU'BOUES N° 21 Juin 2023

Bilan MVAD 2022

Edit'EAU-BOUES

Un épandage préservé malgré des contraintes

tous changements au moment venu.

Les contraintes COVID étant encore d'actualité en 2022, les boues devaient être hygiénisées avant les épandages. Malgré tout les communes Haut-Marnaise ont pour la plupart fait le choix de préserver la valorisation agricole comme mode d'élimination des boues. Le taux de matière sèche (MS) épandu est donc resté relativement haut sur la durée du CODIV malgré les contraintes techniques et financières que cela en-

2022 pourvue d'épandages. Le traitement à la chaux était encore de vi-

2023 devrait être une année de routine ; en revanche le projet de modification réglementaire des boues est revenu sur les bureaux au ministère.

La MVAD reste en lien avec les autorités d'état et vous tiendra informé de

gueur mais heureusement ce n'est plus le cas cette année.

gageait.

p1

Pour 2022 il y a eu 16 254m³ soit 1 727t de MS épandu sur le département de la Haute-Marne sur 818ha. Répartition des Epandages par type de production

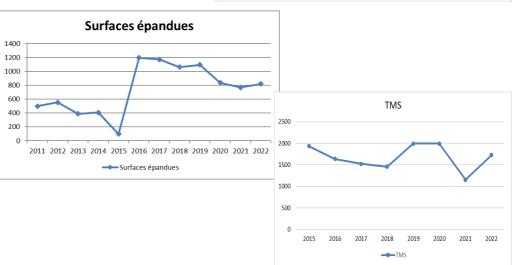
45%

32%

23%

Industries/compost

Collin Rachel



Edit'eau-boues p1

Expertise 2022 p2

Nous contacter

Bilan 2022

Expertise 2022:

Expertise des stations de plus de 2000EH:

- 8 communes de plus de 2000EH.

Expertise des step de moins de 2000EH:

- 210 communes de moins de 2000EH.

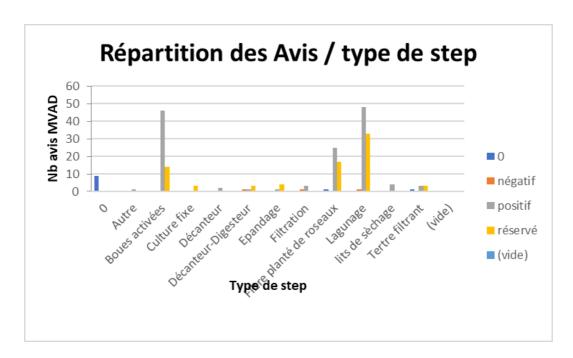
Expertise des industries:

-2 plates-formes de compostage, et 5 industries.

Expertises autres:

- plan d'épandage d'un projet de méthanisation, sur des études préalables.

Au total la MVAD a mis 140 avis positifs, 69 réservés et 2 négatifs. La majorité des avis réservés sont dû à un manque d'information suite au non retour des questionnaires envoyés en fin d'année. En effet par exemple une station type lagunage qui n'a pas réalisé d'épandage qui ne répond pas au questionnaire aura un avis réservé par manque d'information, alors qu'une simple réponse inscrivant pas d'épandage sur l'année concernée permettrait un avis positif.



Pensez à répondre au questionnaire en fin d'année c'est important pour vous.

2023 devrait être une année « calme » avec des épandages sans modifications de la réglementation. Il semble que le décret socle commun soit revenu sur les bureaux du ministère, mais ne sera probablement pas applicable cette année encore.

Pour nous contacter:

